



DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
69170 ST MARCEL L'ÉCLAIRÉ
Tél – Fax : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclairé.fr
Site : www.saintmarcelleclairé.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Séance du 28 Août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit Août à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcel l'Eclairé, dûment convoqué le douze Août 2025, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

Nombre de conseillers :	En exercice :	14
	Présents :	11
	Votants :	14

MEMBRES PRESENTS : M. H. DIGAS, M. DURDILLY, M. S. GRACIA, Mme S. JACQUET, M T. CANAL
M. C. BEL, M. J.C. FRERY, M. G. GIRAUD, Mme E. COILLARD, Mme C. ARSAC
et Mme M. DYBOWSKI

MEMBRES EXCUSES : Mme C. CABOUX, M T. ROCHET et Mme I. ROCCATI-BOSCH

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme S. JACQUET

Madame C. CABOUX a donné pouvoir à Madame Stéphanie JACQUET
Madame I.ROCCATI-BOSCH a donné pouvoir à Madame M. DYBOWSKI
Monsieur T. ROCHET a donné pouvoir à Monsieur M. DURDILLY

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du procès-verbal du 17 Juillet 2025

Monsieur le Maire interroge ses conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du 17 Juillet dernier. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

2) Désignation du secrétaire de séance

Mme S. JACQUET, 2^{ème} Adjointe est nommée secrétaire de séance.

3) ÉCOLE :

M. le Maire fait le point des travaux de l'école aux conseillers.

Les réunions de chantier se sont bien enchaînées tout l'été, Il y a toujours une bonne coordination avec l'AMO (CR réunions, échanges...) en lien avec la maîtrise d'œuvre et les entreprises.

M. le Maire explique que les travaux mettent en lumière des aléas auxquels il faut répondre et des modifications techniques qui permettront d'optimiser ce projet dans son fonctionnement futur.

A) Avenant <5%

Il présente les avenants aux marchés décidés au cours du chantier qui restent inférieurs à 5 % aux marchés signés initialement avec ces entreprises.

1) LOT 02 – CHAVEROT

- Marché initial : **167 396,10 €HT**

- Détail avenant : **1 496,00 €HT**

- Création d'un drain, dans le futur local ménage au rez-de-jardin de l'école maternelle (+ 1 046,00€HT)
- Chargement et transport des pierres déposées du préau, pour dépôt au niveau du service technique de la commune (+ 1 100,00€HT)
- Moins-value concernant la campagne de mesure radon (- 650,00€HT)

- Soit un nouveau marché de : **168 892,10 €HT / 202 670, 52 €TTC** qui demande un avenant de **0,89 %**

2) LOT 06 – SARL BRUN

- Marché initial : **87 480,00 €HT**

Option : **856,00 €HT**

- Détail avenant : **1 826,00 €HT**

- Modification de la porte d'accès à la cour (290,00 €HT)
- Fourniture et pose de panneaux verticaux, support de coulisses des BSO sur la façade Est de l'école maternelle (720,00 €HT)
- Fourniture et pose de cornières d'angle, sur les menuiseries du RDC de l'école maternelle (816,00 €HT)

- Soit un nouveau marché de : **90 162, 00 €HT / 108 194, 40 €TTC** qui demande un avenant de **2,06 %**

3) LOT 12 – DCP

- Marché initial : **63 907,30 €HT**

Option ; **2858,00 €HT**

- Détail avenant : **2 042,40,00 €HT**

- Ajustement des prestations initialement prévues au marché dont mise en œuvre d'un drain supplémentaire et modification du revêtement de la cour haute.
- Le poste 2.6.2 enrobé drainant restera facturé à 44% correspondant à la préparation.

- Soit un nouveau marché de : **68 807, 70 €HT / 82 569, 24 €TTC** qui demande un avenant de **3,05 %**

4) LOT 13 - MOOS

- Marché initial : **85 560,79 €HT**

- Détail avenant : **1 327,10 €HT**

- Fourniture et pose d'un isolant complémentaire TMS, au niveau du rez-de-jardin de l'école maternelle

- Soit un nouveau marché de : **86 889 ,89 €HT / 104 267, 86 €TTC** qui demande un avenant de **1,55 %**

B) Avenant > 5%

Il explique les avenants nécessaires à la bonne conduite de l'opération dont les montants sont supérieurs à 5 % du marché initial et demande aux conseillers de délibérer.

5) LOT 07 – AOMT

Vu l'article 2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le contrat signé avec l'entreprise AOMT portant sur le Lot 07 – Etanchéité - concernant l'opération de réhabilitation et extension de l'école Pierre Marie Papillon à St Marcel l'Eclairé

Monsieur le Maire rappelle que le sens de l'escalier intérieur du bâtiment sud a été modifié lors de sa pose par l'entreprise de Gros œuvre pour éviter une veine rocheuse engendrant une modification du garde- corps que l'entreprise AOMT doit prendre en compte avant sa fabrication.

Considérant que les membres du conseil municipal sont régulièrement informés de l'évolution du chantier,
Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour signer l'avenant qui est proposé comme suit :

- Marché initial : **24 270,00 €HT**

- Détail avenant : **1 278,00 €HT**

- Modification du garde-corps de l'escalier intérieur de l'école maternelle, engendrant une rémunération complémentaire forfaitaire égale à 1 278,00 €HT.

- Soit un nouveau marché de : **25 548, 00 €HT / 30 657, 60 €TTC** qui demande un avenant de **5,26 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire a signé l'avenant comme tel.

- PREVOIT l'inscription de cette dépense au budget communal, article n 231/40

6) LOT 09 – CBOIS

Vu l'article 2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le contrat signé avec l'entreprise C BOIS MENUISERIES LOT 9 menuiserie bois intérieure - concernant l'opération de réhabilitation et extension de l'école Pierre Marie Papillon à St Marcel l'Eclairé

Monsieur le Maire rappelle que lors de la conception du projet, il était prévu en option, la fourniture et pose de différent mobiliers dans certaines salles des deux bâtiments réhabilités.

Aussi, il a été demandé à l'entreprise C'BOIS MENUISERIES de présenter un devis détaillant les différents meubles fabriqués sur mesure retenus lors des réunions de chantier sur le site.

Considérant que les membres du conseil municipal sont régulièrement informés de l'évolution du chantier,
Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour signer l'avenant qui est proposé comme suit :

- Marché initial : **47 000,00 €HT**

Options validées : **2 939, 41 €HT**

- Détail avenant : **8 798. 45 €HT**

- Fourniture et pose de mobilier, pour la salle de motricité au rez-de-jardin de la maternelle (+4 815.61 €HT)
- Fourniture et pose de mobilier, pour la salle de classe au rez-de-jardin de la maternelle (+3 811,24 €HT)
- Fourniture et pose de mobilier, pour la salle de pause au rez-de-chaussée de la maternelle (+1 480.73 €HT)

- Travaux non réalisés et initialement prévus au marché remplacé par le mobilier (-1 309,13€HT)

- Soit un nouveau marché de : **58 737, 86 €HT / 70 485,43 €TTC** qui demande un avenant de **19,6 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire a signé l'avenant comme tel.

- PREVOIT l'inscription de cette dépense au budget communal, article n 231/40

7) LOT 10 – PAGANO

Vu l'article 2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le contrat signé avec l'entreprise PAGANO - LOT 10, concernant l'opération de réhabilitation et extension de l'école Pierre Marie Papillon à St Marcel l'Eclairé

Monsieur le Maire explique aux Conseillers Municipaux que des prestations initialement prévues au marché sont à réajuster au regard de l'évolution du chantier.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour signer l'avenant qui est proposé comme suit :

- Marché initial : **12 282, 00 €HT**

Option : **1 605, 00 €HT**

- Détail avenant : **1 335,09 €HT**

- Ajustement des prestations initialement prévues au marché, engendrant une rémunération forfaitaire égale à 913, 09 €HT.

- Soit un nouveau marché de : **15 222, 09 €HT / 18 266,50 €TTC** qui demande un avenant de **9,31 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire a signé l'avenant comme tel.

- PREVOIT l'inscription de cette dépense au budget communal, article n 231/40

8) LOT 11 – COURBIERE

Vu l'article 2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le contrat signé avec l'entreprise COURBIERE - LOT 11, concernant l'opération de réhabilitation et extension de l'école Pierre Marie Papillon à St Marcel l'Eclairé

Monsieur le Maire explique aux Conseillers Municipaux que l'application d'une résine est nécessaire pour consolider le support, au niveau du sol du niveau 1 de l'école élémentaire au regard de l'évolution du chantier.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour signer l'avenant qui est proposé comme suit :

- Marché initial : **13 760,37 €HT**

- Détail avenant : **1 250,00 €HT**

- Application d'une résine pour consolider le support, au niveau du sol du niveau 1 de l'école élémentaire, engendrant une rémunération complémentaire forfaitaire égale à 1 250, 00 €HT.

- Soit un nouveau marché de : **15 010,37 €HT / 18 012, 44 €TTC** qui demande un avenant de **9,08 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire a signé l'avenant comme tel.
- PREVOIT l'inscription de cette dépense au budget communal, article n 231/40

9) LOT 13 – MOOS

Vu l'article 2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le contrat signé avec l'entreprise MOOS SAS LOT 13 - plomberie-chauffage-ventilation - concernant l'opération de réhabilitation et extension de l'école Pierre Marie Papillon à St Marcel l'Eclairé

Monsieur le Maire explique que lors des travaux de dépose de matériels il a été constaté une vétusté importante de certains appareils qui demande une mise en conformité pour le bon fonctionnement ultérieur.

Considérant que les membres du conseil municipal sont régulièrement informés de l'évolution du chantier, Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour signer l'avenant qui est proposé comme suit :

- Marché initial : **86 889, 89 €HT**
- Détail avenant : **6 405, 33 €HT**

- Mise en conformité du local technique, au sous-sol du bâtiment Sud (école élémentaire), engendrant une rémunération complémentaire forfaitaire égale à 3 266.80 €HT.
- Fourniture et pose de radiateurs, en remplacement des anciens déposés, au niveau du rez-de-chaussée et étage 1 du bâtiment Sud (école élémentaire), engendrant une rémunération complémentaire forfaitaire égale à 2 488,53 €HT.
- Fourniture et pose d'équipements sanitaires, en remplacement des anciens déposés, aux niveaux rez-de-chaussée et étage 1 du bâtiment Sud (école élémentaire), engendrant une rémunération complémentaire forfaitaire égale à 650,00 €HT.

- Soit un nouveau marché de **94 576, 28 €HT / 113 491, 54 € TTC** qui demande un avenant de **7,37 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire a signé l'avenant comme tel.
- PREVOIT l'inscription de cette dépense au budget communal, article n 231/40

M. le maire présente Le planning qui fera l'objet d'un point le 9 septembre prochain avec la MOE.

Il a insisté auprès de l'architecte pour maintenir une réception de l'opération le 7 octobre 2025 afin d'organiser les différentes étapes d'aménagement des locaux après les vacances de la Toussaint.

4) PERSONNEL COMMUNAL

A) Contrat de Madame Valérie REYNAUD

Contrat Mme Valérie REYNAUD : 11h à 14h par semaine soit 4 prises de poste à la cantine de 11h30 à 13h30 et 2 ou 3 soirs au service périscolaire. Le contrat sera annualisé à partir de la rentrée jusqu'au 31 Août 2026 soit 12 mois.

B) Avenants de Mesdames Maeva LEBOURGEOIS et Valérie BERTHIER

Des avenants aux contrats de Mmes Maeva LEBOURGEOIS et Valérie BERTHIER ont été créés.

- Mme Maeva LEBOURGEOIS travaillera dorénavant le mercredi toute la journée jusqu'à la fin de l'année scolaire au Centre de Loisirs Sans Hébergement.
- Mme Valérie BERTHIER travaillera dorénavant 1 heure de plus, 4 soirs auprès de l'institutrice de la classe maternelle et ne travaillera plus les mercredi matin.

5) CLSH

Le PEDT a été validé par les services de l'état et une convention sera signée.

6) INFRASTRUCTURE TELEPHONIE

Une proposition d'achat de parcelle où se situe l'antenne Free au lieu-dit La Croix de Fer a été transmise par la société CELLNEX qui loue le site. Le gestionnaire propose la somme de 13000€ correspondant au 7 ans de bail restants (soit 7000€) et 6000€ en plus.

Après débat le CM refuse à l'unanimité afin de conserver la maîtrise de ce foncier et l'implantation de la structure. Un point sera fait avec les différents gestionnaires des infrastructures

7) SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION DE TARARE

Un rapport annuel sur le prix et la qualité de Service Public a été lu au Conseil Municipal document disponible en mairie pour consultation

8) INFORMATIONS DIVERSES

Un devis concernant un volet roulant bloqué sur une baie vitrée de la maison passive a été demandé:
L'entreprise Brun présente sur le chantier de l'école a été sollicitée début août pour tenter une réparation en vain.
La société GENÉVRIER qui a fait la pose initialement était indisponible, elle sera contactée dès la rentrée pour une intervention. (Voir décennale)

Achat mobilier classe cycle 2 (Bât Sud N+1) :

Proposition des enseignantes via le site WESCO. Un 2^{ème} devis va être demandé auprès d'une autre entreprise + demande de devis pour fabrication meuble de rangement dans l'angle, à gauche en rentrant (tout le long des 2 murs + toute la hauteur)

Trésorerie : 665 000€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 35

Le Maire
Hervé DIGAS

Secrétaire de séance
Stéphanie JACQUET